

# Le rapport Gauthier fait le tri dans les projets de ports de plaisance

Le rapport d'Yves Gauthier, commandé en juillet 2006 par le ministre des Transports, Dominique Perben, recense les « projets pertinents » de construction ou d'extension des ports de plaisance. Si les recommandations sont suivies, l'État pourrait apporter son aide aux collectivités locales à l'origine des projets retenus



En juillet 2006, Yves Gauthier, inspecteur général des Ports et Chaussées, était chargé par le ministre des Transports d'enquêter sur les projets de création et d'extension de ports de plaisance.

Six mois plus tard, il rend son rapport dans lequel sont sélectionnés 72 projets.

Près de 60 000 anneaux pour la plaisance manquent toujours en France. Les délais, sur les listes d'attente pour une place au ponton, se comptent en années. Et en même temps, la plaisance continue à prospérer : 5 000 nouvelles unités sont immatriculées chaque année.

Le ministère des Transports a décidé de se saisir de ce qui commence à ressembler à un vrai problème d'aménagement du territoire. À la mi-juillet 2006, Dominique Perben a chargé Yves Gauthier, inspecteur général des Ports et Chaussées, d'enquêter sur les projets de création ou d'extension de ports de plaisance.

La méthode préconisée a été celle du recensement par les services déconcentrés - directions départementales et régionales de l'Équipement - des projets envisagés par les collectivités locales. Pour limiter le champ d'investigation, le ministre avait donné comme base de travail l'étude d'Odit France, réalisée en 2003 et qui listait déjà les différentes possibilités de création ou d'extension de ports de plaisance, à

flots ou à sec (lire ci-dessous).

Le ministre a également saisi cette occasion pour traiter de la problématique de la reconversion des friches portuaires en indiquant que « la reconquête au profit de la plaisance, de bassins ou d'empires terrestres qui ne sont plus utilisés par les activités de commerce ou de pêche, voire militaire, est une voie à privilégier ».

## UNE LISTE DE PROJETS « PERTINENTS »

Les services de l'État ont eu deux mois pour rassembler ces informations et établir une liste de « projets pertinents ». L'État n'étant pas maître d'œuvre en matière de ports de plaisance (il s'agit souvent de ports départementaux ou municipaux), ce sont les collectivités locales qui ont élaboré ces projets.

Les services de l'Équipement ont dû évaluer comment l'État pourrait les appuyer. Il peut évidemment y avoir un soutien financier, mais celui-ci peut également être technique ou même

juridique, à travers des conseils sur les réglementations en vigueur ou la mise en œuvre des procédures.

Les projets, étudiés au cas par cas et en provenance de l'ensemble du littoral, sont ainsi parvenus sur le bureau d'Yves Gauthier fin août. Entouré de plusieurs services du ministère, dont la direction de la Mer et des Transports et la direction du Tourisme, le rapporteur a dû analyser les différentes propositions. Il s'est rendu sur place, a rencontré les services déconcentrés mais aussi les professionnels de la plaisance et les élus.

La seconde phase a été de classer les projets retenus, pour lesquels le ministre avait posé une condition d'exemplarité « en termes de conception et de respect de la réglementation ».

Le délai a été court - quatre mois - pour déterminer la « pertinence » des projets sur des bases nouvelles, pour ensuite élaborer des plans d'actions, effectifs dès le 1<sup>er</sup> novembre 2006. La tâche d'Yves Gauthier était lourde, mais il a rendu sa copie à l'heure. Avec à la clé, un classement - avec trois ordres de priorité - de 72 projets (lire ci-contre).

Les 21 projets de niveau 1 concernent la création de 7 000 anneaux. Les 19 projets de niveau 2 amèneraient 6 000 places supplémentaires et les 32 de niveau 3, 14 300 places. En comptant quelques places supplémentaires dans le cadre de réorganisation des ports, la capacité pourrait être augmentée de 38 000 places. Une bonne moitié des besoins actuels.

C. B.

Caroline BRITZ

## DOMINIQUE PERBEN PROMET 7 000 ANNEAUX D'ICI 2009

Le geste était symbolique. C'est lors du salon nautique, sur le stand de la Fédération française des ports de plaisance, que Dominique Perben, ministre des Transports et de l'Équipement, a reçu le rapport d'Yves Gauthier sur le développement des ports de plaisance.

Les professionnels présents sur le stand ont apprécié l'intérêt qui leur est porté par l'État, longtemps éloigné des problématiques de la plaisance, plutôt gérées par les collectivités locales.

Dominique Perben l'a rappelé, il veut « donner le cap pour accompagner le développement de la plaisance ». Deux chantiers majeurs vont occuper ses services dans les mois à venir. D'abord, dans la lignée du rapport Gauthier, le ministre veut « répondre efficacement à la problématique de la capacité d'accueil des ports de plaisance ».

Les projets sélectionnés dans le rapport devraient permettre, dans un premier temps, de réaliser 7 000 anneaux d'ici 2009. Deuxième volet des travaux, la sécurité des plaisanciers.

Le ministre s'est également arrêté au stand de la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) pour y signer la charte du citoyen de la mer. Et y apporter

une bonne nouvelle. Les sauveteurs, dont une bonne partie des interventions concerne la plaisance, vont voir leur dotation augmentée de 900 000 euros. Ils seront consacrés à l'équipement des canots hauturiers du système AIS (balise d'identification automatique).

Le ministre compte également réformer le permis mer. Désormais, dans le cadre de sa préparation, un temps minimal de formation pratique sera obligatoire. Chaque candidat aura un livret d'apprentissage individuel, pour un meilleur suivi. Il y aura désor-

mais un seul permis, avec plusieurs options, pour les eaux maritimes et intérieures. Les limites du permis côtier seront à 6 milles, correspondant à la zone de navigation côtière. Chaque année, 100 000 permis sont délivrés.



Au salon du nautisme, Dominique Perben a assuré la filière de son soutien et évoqué la création de 7 000 places nouvelles d'ici 2009.